



**Commune de
La Chaux-du-Milieu**

La Chaux-du-Milieu, novembre 2024

MESURES HIVERNALES

L'hiver approche et comme chaque année nous devons faire en sorte que le déneigement de nos routes et parcs puisse être effectué le plus facilement possible. Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner de 4h00 à 6h00 (en cas d'annonce de précipitations) sur les emplacements du domaine public situés :

- Petit parc à l'Est de Chante-Joux
- Devant l'immeuble Rue du Temple 92
- Dans la cour et dans le parc à l'Ouest de Rue du Temple 87
- Dans toute la cour du collège, également pendant les heures d'école
- Dans le petit parc au-dessus de l'épicerie à côté du bâtiment de Swisscom
- Devant Chante-Joux
- Dans le parc du Vieux-Puits

Le stationnement de véhicule est autorisé le long de la route qui mène au Temple, exceptés les dix premières cases direction Nord.

Nous vous conseillons également de jalonner vos terrains privés et de veiller à ce que les branches d'arbres n'empiètent pas sur la route communale pour faciliter le passage du chasse-neige.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous prions chaque propriétaire ou locataire de veiller à ce que les bornes d'hydrantes situées sur son terrain ou à proximité soient libres de neige, afin de permettre si nécessaire une intervention rapide des pompiers.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CITOYENS

Chaque année, il est de tradition d'inviter les nouveaux citoyens à la soirée du théâtre organisée par la Société de Jeunesse qui a lieu le 7 décembre 2024.

Entre le spectacle des enfants et de la Société de Jeunesse, un représentant du Conseil communal prendra la parole pour adresser quelques mots en leur faveur et leur remettra des documents utiles pour leur vie d'adulte.

CHIENS SUR LES PISTES DE SKI DE FONDS ET DE RAQUETTES

Nous profitons également de vous rappeler que les chiens sont interdits sur les pistes de ski de fonds. En revanche, ils sont autorisés sur les pistes de raquettes.

Nous vous demandons de ramasser les déjections de vos compagnons et de déposer les sachets dans les poubelles prévues à cet effet.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Nous nous informons que le ramassage des sapins de Noël aura lieu le :

Samedi 5 janvier 2025, le matin

Nous vous invitons à déposer votre sapin le soir précédent ou tôt le matin ce jour-là aux lieux de collecte des déchets ménagers (containers ou molok).

ARMOIRES À LIVRES

La commission de développement de la commune en collaboration avec l'ADCM souhaite installer une armoire à livres au village.

Si vous avez une armoire inutilisée au fond de votre grenier, pourquoi ne pas lui offrir une seconde vie en la transformant en armoire à livres ?

Si vous avez ce bien précieux ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Adrien au 077 527 88 06 qui se fera un plaisir de vous répondre.

DÉCHETTERIE COMMUNALE

Suite à la fermeture de la déchetterie Fatton au Locle d'ici le 31 décembre 2024, le Conseil communal travaille sur une solution qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2025.

De plus amples informations vous parviendront courant décembre.

DÉGIVRAGE DES VÉHICULES

Afin de minimiser les nuisances sonores et par respect envers vos voisins, nous vous prions de bien vouloir éviter de laisser tourner inutilement le moteur de vos véhicules, y compris pour le dégivrage ou le chauffage.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025.



NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEL HIVER, UN JOYEUX NOËL ET UNE BONNE ANNÉE 2025 !



Le Conseil communal et l'administration communale